



**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Association Nationale des Retraités, des Actifs
et des Amis de la Police
(A.N.R.P.)**

Jeudi 10 avril 2025 - Erstein

Le jeudi 10 avril 2025, à 10h04, les membres de l'Association Nationale des Retraités, des Actifs et des Amis de la Police se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président national, à l'Hôtel Crystal, 41-43 avenue de la Gare, 67150 Erstein.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Etaient présents :

Les membres du Conseil d'Administration :

BERGA Michel
DAHLEM Roland
DECHASSAT Daniel
GONZALEZ Jean-Michel
GROUBER Michel
IMHOFF Bernard
LEHMANN Daniel
LUTZ Albert
MANTE Jean-Claude
MONTROYA Francis
NOIRIEL Christian
STRAVOPODIS Marc

Les administrateurs excusés (avec remise d'un pouvoir)

BENITEZ Pascal
BONZOM Claudine
BRUNO Michel
DOS SANTOS Jacques
FIGUEREDO Jean
HALLARD Michel
HURTEAUX Alexandre
NAHON Roger

Les administrateurs excusés (sans remise d'un pouvoir)

BRUNO Michel

Les membres de la Commission de Contrôle Financier (sans droit de vote)

DUBOIS Jean

Les membres de la Commission de Contrôle Financier excusés (sans droit de vote avec remise d'un pouvoir)

SIMON Marie-Dominique

Les membres actifs :

BACHER Etienne
ERBRECH Gérard
FREMINET Gérard
FREMINET Sébastien
GASSERT Jacques

Les membres actifs excusés (avec remise d'un pouvoir) :

BAILLET Christian
BETTON Cyrille
BUIS Pierre
COUDERT Guy
DABOUX Gérard
ESPINET Claude
LAMIA Léonard
MEILLON Pierre
PARRON Maurice
PEDROTTI Maurice
RIVOIRE Joël
RUIZ Jacques
THIOT Christiane
TOUGERON Eliane

- 1) Propos d'ouverture et désignation du Président et secrétaire de séance.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Marc STRAVOPODIS, Président national de l'association. Il était assisté d'une Secrétaire de séance, Madame Gaëlle PASSERIEUX, responsable administrative et comptable de l'association.

Le Quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10h04 et propose un Président de séance et une Secrétaire de séance, **cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il remercie l'ensemble des participants pour leur présence, après un mot de bienvenue l'ordre du jour est rappelé :

- 1) Propos d'ouverture et désignation du Président et Secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal antérieur du 30 mai 2024
- 3) Rapport moral et d'activités et Rapports sur les œuvres sociales, l'organisation, la presse et la communication par le Président National
- 4) Rapport du Trésorier par Christian NOIRIEL
- 5) Rapport d'information de la CCF par Jean DUBOIS et Marie-Dominique SIMON
- 6) Débat, et vote sur les rapports
- 7) Approbation des comptes (exercice 2024) et Fixation du montant de la cotisation ANRP 2026
- 8) Election des administrateurs et des membres CCF.**
- 9) Questions diverses

Le Président précise que l'ensemble des documents nécessaires à la préparation de l'AGO ont été mis à disposition sur le site de l'ANRP www.anrp.fr dans l'espace membre / rubrique « Documents utiles ». Ces documents figurent en annexe du présent procès-verbal (PV du 30 mai 2024).

Le Président met à la disposition des membres de l'assemblée générale :

- La feuille de présence certifiée exacte
- Les pouvoirs des personnes représentées
- Le procès-verbal de la dernière AGO
- Les comptes de l'exercice 2024
- Les rapports et annexes de l'exercice 2024

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il excuse les administrateurs absents Mesdames Claudine BONZOM et Marie-Dominique SIMON, Messieurs : Pascal BENITEZ, Michel BRUNO, Jacques DOS SANTOS, Jean FIGUEREDO, Michel HALLARD, Alexandre HURTEAUX et Roger NAHON.

Le Président aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

2) Approbation du procès-verbal antérieur du 30 mai 2024.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2024 à l'Hôtel Hilton, 1 avenue Herrenschildt, 67000 STRASBOURG a été diffusé aux participants via le site de l'ANRP. **Il est approuvé à l'unanimité.**

3) Rapport moral et d'activités, Rapports sur les œuvres sociales, l'organisation, la presse et la communication

Le Président présente un bilan des activités, des œuvres sociales, de l'organisation, de la presse et de la communication.

Il commence par faire un point sur les dossiers en cours :

Vente du Centre Georges Brunelin St-Laurent-de-Neste : Afin de pouvoir trouver un acheteur, un nouveau mandat de vente sans exclusivité a été signé avec l'agence TSI Lannemezan au mois de juin 2024.

Une première offre d'achat a été signée le 15 septembre dernier avec Messieurs DELUC Pascal et GARCIA David Michel au prix de 30 000 EUR net vendeur. Cette offre n'a pas abouti car ces acheteurs souhaitaient attendre la mise à jour du PLUi.

Le 30 novembre 2024 une seconde offre d'achat a été signée avec Madame LE GOUIL au prix de 30 000 EUR net vendeur.

Une Assemblée Générale Extraordinaire à distance avec vote électronique a été organisée le 27 décembre 2024, afin de valider la vente du bien.

Le 20 mars 2025 Mme GEORGEL, notaire du dossier de St Laurent, a envoyé une promesse de vente à la notaire de Mme LE GOUIL et a demandé au prestataire qui a réalisé les dossiers de diagnostics, une prorogation de l'ERP et de l'état parasitaire des bâtiments .

Le Centre Georges Brunelin a également été référencé comme bien à vendre auprès du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays de Neste.

Concernant l'exonération partielle des taxes foncières du site, la société CEC expert a rendu son rapport : Le fait que les bâtiments soient abandonnés et impropres à leur utilisation ne permet pas de diminuer leur montant suite à de nombreuses jurisprudences sur le sujet

Locaux parisiens : L'appartement du 2e étage droite a été loué du 10 janvier au 29 octobre 2024 à un haut fonctionnaire de la PP dans le cadre de sa mission pour les JO 2024. Une fois vacant, le bien a été remis sur le site du Bureau des logements de la Préfecture de Police. A ce jour pas de nouveau bail signé.

Afin d'éviter une vacance prolongée des appartements mis en location, il a été proposé d'ajouter une disposition selon laquelle l'association pourra, après un délai d'un mois d'inoccupation des appartements, mettre ces biens en location par d'autres moyens que le bureau des logements de la PP Une AGE a été organisée le 6 mars dernier, pour valider cette proposition.

Le bien a depuis était mis en ligne sur le site leboncoin, en demandant aux candidats souhaitant postuler de déposer leur dossier via la plateforme officielle : dossierfacile.logement.gouv.fr. A ce jour pas de candidature validée. Le Bureau des logements de la préfecture de Police préconise une baisse de loyer.

L'appartement du 2e étage gauche est loué à un haut fonctionnaire de la PP depuis le 1er mai 2024. Début mars, suite à un changement de poste, le locataire a obtenu une nouvelle affectation, de par ses fonctions à la PP il peut bénéficier d'une concession de logement par nécessité absolue de service. L'état signera un bail avec l'ANRP, et prendra en charges le paiement des loyers, le locataire quant à lui s'acquittera du règlement des charges locatives et de la place de parking. Le dossier est en cours, les impôts doivent estimer le logement et valider la demande, puis la Direction de l'immobilier s'occupera d'établir le bail tripartite.

Œuvres sociales : Le Président détaille ensuite la partie œuvres sociales et indique qu'en 2024, selon les statuts de l'ANRP, 1 seule famille a pu bénéficier du Secours Décès.

Tombola :

Il indique que 3016 bons de soutien ont été vendus au profit de la Caisse de Solidarité et ont permis d'offrir 13 lots lors de la dernière Tombola.

En remplacement de l'opération ballotins de chocolats offerts à Noël, et afin de continuer ses opérations de solidarité, une tombola de Noël a été organisée, réservée exclusivement aux membres de l'ANRP à jour de leur cotisation. La tombola de Noël s'est déroulée en ligne et la participation était gratuite sur inscription, 21 lots ont été distribués.

Cellule d'écoute : 09 66 95 34 81

Cette cellule a été créée au mois de mars 2024 sous l'impulsion de Jacques DOS SANTOS. Une dizaine de demandes reçues en 2024, demande d'aide pour divers sujets : démarches administratives, maisons de retraite, financement EPHAD, pension de réversion, harcèlement professionnel, affaire juridique, appel à l'aide personne isolée, participation à une cérémonie.

Sponsor :

En octobre 2024, L'ANRP a été contactée par Monsieur ROMANO major de police et animateur de Krav Maga à la Fédération sportive de la PJ. Il devait conduire une délégation de policiers de la DNPJ aux championnats du monde de Krav Maga le 26 et 27 octobre 2024 et souhaitait savoir si l'ANRP pouvait relayer une demande de sponsor sur ses réseaux.

Suite à l'entretien téléphonique avec Monsieur ROMANO, le Bureau national a décidé de sponsoriser l'équipe et de verser la somme de 400 EUR à l'Association Sportive Technique Force Combative DCPJ et de relayer l'information sur ses canaux de communication.

7 membres de la DNPJ ont pu participer à ces championnats : 06 médailles gagnées : 1 en or, 1 en argent et 4 en bronze. Monsieur ROMANO a remercié tous ces sponsors sur ses réseaux, et lors de ses interviews.

Concernant la Presse et la Communication de l'association :

Au mois de septembre 2024, le Bureau national a décidé de modifier la fréquence de parution de la revue (1 numéro tous les 4 mois) afin de proposer une revue avec un contenu qualitatif et une ligne éditoriale cohérente avec l'orientation de l'association.

3 numéros de la revue Informations Police ont été diffusés en 2024, le numéro de fin d'année a été décalé au mois de janvier 2025 afin de commencer une diffusion quadrimestrielle.

La lettre d'information des retraités du Ministère de l'intérieur « Actu'Retraite » : l'ANRP a cette année encore, été sollicitée pour publier un article dans le numéro 2025 publié au mois de mars.

Le site, le blog et les réseaux sociaux de l'A.N.R.P. continue à donner de la visibilité à l'association, et permettent d'obtenir quelques nouveaux adhérents et de se faire connaître auprès d'autres associations et institutions.

Page ANRP LinkedIn (558 abonnés), auquel il faut rajouter les abonnés des pages perso des membres de l'association qui publient du contenu (exemple page Gaëlle 961 abonnés).

Page ANRP Facebook (484 abonnés)

L'ANRP a organisé plusieurs évènements : le 06/01/2024 : Visite et repas musée PP (Section Paris / IDF), le 30/01/2024 Réunion du BN avec en invités : l'éditrice et la journaliste du média en ligne Miss Konfidentielle, les représentants de l'Amicale de la Police Nationale, et le président fondateur de l'épicerie solidaire FEMAPE-I., le 20/02/2024 : Rencontre avec la Directrice Centrale des CRS Pascale DUBOIS et commandant divisionnaire fonctionnel honoraire Bruno RENNESSON., le 28/03/2024 : Visite et goûter musée de l'Amicale Police et Patrimoine

L'A.N.R.P. a également été invitée à participer à plusieurs manifestations : le 27/01/2024 : Cérémonie des vœux de l'association FLAG, le 04/05/2024 : Cocktail clôture AG de l'association FLAG, le 17/06/2024 : Invitation soirée Gala Orphéopolis, le 06/11/2024 : Invitation à la cérémonie de décoration du drapeau de la CRS 17 Bergerac, le 22/11/2024 : Cérémonie du 80e anniversaire de la création de la CRS 20 Limoges (reportée au 7 janvier 2025), le 15/01/2025 : Cérémonie du 80e anniversaire de la création de la CRS 44 Joigny, le 24/01/2025 : Cérémonie du 80e anniversaire de la création de la CRS 19 La Rochelle

Voyages :

Suite à une réunion du Bureau national, il a été décidé de proposer aux adhérents de l'ANRP des voyages de groupe.

C'est l'agence Verdié Voyages qui a été sélectionnée pour s'occuper de ces voyages. Comme première destination c'est la Crête qui a été choisie, avec une proposition de voyage en mai et en septembre 2025.

Afin de permettre aux adhérents d'avoir le temps nécessaire pour s'inscrire aux voyages proposés et payer en plusieurs fois, les voyages pour l'année 2026 seront proposés dans la prochaine revue INFORMATIONS POLICE.

Partenariats :

GARMI : Groupement des Associations de Retraités du Ministère de l'Intérieur

Le 3 décembre 2024,, l'ANRP, l'AGRPN et l'UNRP ont signé un partenariat pour acter la création du Groupement des Associations des Retraités du Ministère de l'Intérieur (GARMI).

Cette initiative traduit notre volonté de renforcer notre représentativité et notre influence, tant au sein du Ministère de l'Intérieur que dans la société en général, et a pour but de défendre les droits et les intérêts des retraités de la Police Nationale autour de 4 grands axes fondamentaux : La défense du Code des pensions civiles et militaires, une meilleure prise en compte de l'action sociale envers les retraités, veufs et veuves, la préservation d'une protection sociale de qualité, l'amélioration de l'image des retraités dans l'opinion publique.

Fin février, un courrier de présentation du GARMI a été envoyé à Monsieur Didier MARTIN Secrétaire Générale du Ministère de l'Intérieur avec copie au Directeur Général de la Police National Monsieur Louis LAUGIER.

Lors de la dernière réunion du GARMI il a été convenu que les trois associations membres du GARMI participeront activement aux assemblées générales respectives de chacune d'entre elles. Leur présence pourra s'étendre à l'ensemble de la journée ou se limiter, selon les préférences et disponibilités, au dîner de clôture, renforçant ainsi les liens entre les associations et favorisant une coordination étroite autour des objectifs communs du Groupement.

Le 20 mars 2025, participation à l'AG de l'AGRPN présidé par Monsieur Jean BABOURAM,

Monsieur MOUE et Monsieur BABOURAM ont été conviés à participer au dîner de clôture de l'AGO du 10 avril 2025.

Le 15 mai 2025, invitation de l'UNRP a participé à leur AG 2025.

ANPJ : Association Nationale de Police Judiciaire :

L'ANRP (Jean-Michel GONZALEZ) a contacté l'ANPJ en février 2025 afin d'évaluer la possibilité de nous associer avec l'ANPJ pour exposer un bilan de la réforme de la justice avec ses failles concernant la lutte contre le crime organisé.

Le secrétaire de l'ANPJ Franck NICOL s'est réjoui qu'une association de retraités veuille prendre part aux revendications des actifs.

L'ANRP a proposé de les soutenir dans leurs actions :

- Leur laisser la possibilité de publier dans notre revue une tribune libre dans laquelle ils pourraient expliquer les tenants et aboutissements de la réforme ainsi que faire connaître leurs propositions d'amélioration,
- De soutenir "leur lobbying" (Ils veulent s'appuyer sur les dernières affaires -Louise et AMRA) par l'intermédiaire de notre présence sur les réseaux sociaux.

Association FLAG :

L'ANRP a été contactée, par Monsieur PARMENTIER, référent national sur les questions liées à la thématique LGBTQI+ au sein de l'organisation syndicale Alliance Police Nationale et Cofondateur de l'association Flag, afin de savoir si l'ANRP pourrait piloter avec leur organisation une réflexion pour réaliser une information, auprès des adhérents de l'ANRP.

La revue INFORMATIONS POLICE étant diffusée auprès des commissariats, partenaires, adhérents et antennes de police municipales, l'ANRP a proposé à Monsieur PARMENTIER, une tribune dans la prochaine revue, afin de présenter son association et partager ses expertises et ses actions pour améliorer la prise en charge des policiers LGBTQI.

4) Rapport financier du Trésorier national

Le Président donne la parole au Trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice 2024.

Il présente le bilan pour l'exercice 2024

Total du Bilan :	917 997 EUR
Produits d'exploitation :	86 479 EUR
Résultat net :	- 145 795 EUR

Il résume les faits marquants de l'année en détaillant l'ensemble des recettes et des dépenses, les biens immobiliers, les placements et fait un point sur la trésorerie de l'association.

Il met en évidence des progrès encourageants malgré un déficit significatif. Bien que la situation nette de l'association ait diminué de 145 795 €, il convient de noter une légère amélioration par rapport à l'exercice précédent, où le déficit était de 159 561 €. Cette réduction, bien que modeste, reflète les efforts constants de l'équipe dirigeante pour maîtriser les dépenses et optimiser les recettes.

L'ANRP a réussi à augmenter ses produits d'exploitation de manière substantielle, passant de 65 334 € en 2023 à 86 479 € en 2024, principalement grâce aux revenus locatifs générés par deux appartements. De plus, les intérêts sur les placements ont augmenté de manière significative, atteignant 20 438 €, soit 6 553 € de plus que l'année précédente. Ces efforts ont contribué à compenser, en partie, la baisse des cotisations et des dons.

Du côté des charges, l'association a fait preuve de rigueur, avec des économies attendues à partir de 2025 grâce à la gestion des ressources humaines, notamment le départ non remplacé d'une secrétaire et le changement de périodicité de la revue (quadrimestrielle). Malgré des charges incompressibles comme la taxe foncière et l'entretien sur le centre de Saint-Laurent, l'ANRP garde espoir qu'une vente de ce bien pourrait générer des économies substantielles à l'avenir.

Enfin, le solde du compte "solidarité" s'élève à 184 393 €, après quelques dépenses liées à la tombola et au secours décès.

Bien que les efforts pour accroître la visibilité de l'ANRP et attirer de nouvelles adhésions commencent à porter leurs fruits, l'ANRP doit continuer de chercher des solutions pour stabiliser ses finances et assurer sa pérennité.

Il termine en adressant un hommage appuyé au Président et aux membres du Bureau National pour leur dynamisme et leur travail, et remercie également la secrétaire pour sa disponibilité et sa conscience professionnelle.

5) Rapport d'information de la C.C.F.

Le Président donne la parole aux membres de la Commission de Contrôle Financier.

Monsieur DUBOIS rappelle le rôle de la Commission de Contrôle Financier mandatés lors de l'AGO du 8 juin 2023 et précise qu'à la demande de la C.C.F., la vérification des comptes s'est déroulée en distanciel : tous les documents ou renseignements nécessaires pour mener à bien leur mission ont été transmis par mail.

Il certifie que les comptes annuels de l'A.N.R.P. sont, au regard des règles et principes comptables en vigueur, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice 2024.

Il conclut en soulignant le dévouement du Président et des membres du Bureau, pour la motivation et la rigueur qu'ils manifestent dans la gestion de l'A.N.R.P.

Les membres de la C.C.F. attestent, une fois encore la sincérité et la fidélité des comptes présentés et appellent l'assemblée à délivrer quitus au bureau sortant, sans la moindre réserve, pour les comptes de l'exercice 2023.

L'assemblée générale, après la lecture du rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice 2024, approuve dans toutes ses parties ledit rapport.

6) Débat et vote sur les rapports

L'assemblée donne quitus au bureau sortant pour sa gestion de 2024, à l'unanimité.

7) Approbation des comptes (exercice 2024) et Fixation du montant de la cotisation ANRP 2026

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

Conformément aux statuts, le Président propose de ne pas changer le taux de la cotisation annuel est de fixer le taux de la cotisation 2026 à 45 euros et 25 euros pour les veuves et les veufs et de laisser la possibilité aux adhérents qui souhaitent appuyer leur soutien à l'association de faire des dons :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Suspension de séance à 12h00

Reprise de séance à 14h30

8) Election des membres de la Commission de Contrôle Financier

Le Président indique que Monsieur DUBOIS Jean et Madame SIMON Marie-Dominique ne souhaitent pas renouveler leur mandat.

Il demande aux membres présents des volontaires pour siéger à la CCF.

Monsieur GROUBER Michel a accepté de ne pas renouveler son mandat d'administrateur et de présenter sa candidature au poste de membre du CCF. Par manque de nouveau candidat, Monsieur DUBOIS a accepté de renouveler son mandat.

L'assemblée approuve ces candidatures

Monsieur DUBOIS Jean
Monsieur GROUBER Michel

Sont élus à l'unanimité membres de la Commission de Contrôle Financier.

9) Election des administrateurs :

Le Président informe l'assemblée que Madame BONZOM Claudine et Messieurs BENITEZ Pascal, DOS SANTOS Jacques, FIGUEREDO Jean, NAHON Roger ont souhaité renouveler leur mandat au poste d'administrateur.

Il demande aux membres présents qui souhaitent renouveler leur mandat d'administrateur de se manifester.

Messieurs BERGA Michel, DAHLEM Roland, DECHASSAT Daniel, GONZALEZ Jean-Michel, IMHOFF Bernard, LEHMANN Daniel, LUTZ Albert, MANTE Jean-Claude, MONTOYA Francis, NOIRIEL Christian et STRAVOPODIS Marc souhaitent renouveler leur mandat.

L'assemblée approuve ces 16 candidatures

Monsieur BENITEZ Pascal
Monsieur BERGA Michel
Madame BONZOM Claudine
Monsieur DAHLEM Roland
Monsieur DECHASSAT Daniel
Monsieur DOS SANTOS Jacques
Monsieur FIGUEREDO Jean
Monsieur GONZALEZ Jean-Michel
Monsieur IMHOFF Bernard
Monsieur LEHMANN Daniel
Monsieur LUTZ Albert
Monsieur MANTE Jean-Claude
Monsieur MONTROYA Francis
Monsieur NAHON Roger
Monsieur NOIRIEL Christian
Monsieur STRAVOPODIS Marc

Sont élus à l'unanimité membres du Conseil d'Administration.

10) Questions et suggestions diverses :

Mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (PSC) au ministère de l'Intérieur (MI). :

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique introduit des changements majeurs qui concernent également les retraités. Au plus tard au second semestre 2025, une nouvelle complémentaire santé collective sera mise en place dans les ministères, dont celui de l'Intérieur.

Si l'adhésion est obligatoire pour les agents actifs, elle reste facultative pour les retraités. Ces derniers, tout comme les ayants droit des agents (conjoint, enfants), auront la possibilité de bénéficier de cette couverture, à condition d'y adhérer volontairement.

Cette réforme vise à réduire le reste à charge des assurés en santé (soins, maladie, maternité, accident) en proposant une couverture plus homogène et partiellement financée par l'État (à hauteur de 50 % pour les actifs). Bien que cette participation ne soit pas garantie pour les retraités, la réforme leur donne accès à un contrat mutualisé, souvent plus avantageux qu'un contrat individuel du marché.

En matière de prévoyance (arrêt maladie, invalidité, décès), un second contrat à adhésion facultative est prévu à partir de janvier 2026. Il peut intéresser certains retraités, notamment ceux en situation de fragilité ou souhaitant sécuriser financièrement leurs proches, bien que ce volet vise d'abord les actifs.

Sébastien FREMINET indique que le groupement commun INTÉRIALE et AXA France a été choisi par le Ministère de la Justice pour la couverture santé et prévoyance de ses agents. Pour le Ministère de l'Intérieur, il faut attendre que l'opérateur soit sélectionné pour le contrat collectif de Santé et de Prévoyance. La couverture sera disponible pour les retraités au plus tard le 2^e semestre 2025.

Le GARMi devra être vigilant et suivre le dossier.

Aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 14h46.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Erstein, le 10 avril 2025

Le Président de séance

La Secrétaire de séance



Marc STRAVOPODIS

Président National

Gaëlle PASSERIEUX

Responsable administrative
et Comptable

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 10 avril 2025
Erstein

**ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS, DES ACTIFS ET DES AMIS DE LA
POLICE
26 rue Sainte-Félicité
75015 PARIS**